



MON AIDE- MÉMOIRE SECOURISME



La chaîne de secours ne peut fonctionner sans son 1er maillon, le témoin qui protège et donne l'alerte !

Le mémento que vous avez en votre possession est un document qui ne saurait en aucun cas vous dispenser de la formation continue obligatoire. Seule cette formation vous permettra de conserver et de réactualiser les savoirs et les savoir-faire que vous avez acquis au cours de votre formation initiale.

Sommaire



1 La victime saigne abondamment	page 3
2 La victime s'étouffe	page 4
3 La victime ne répond pas mais respire	page 5
4 La victime ne répond pas et ne respire pas	page 6
5 La victime fait un malaise	page 7
6 La victime se plaint de brûlures	page 8
7 La victime a un traumatisme	page 9
8 La victime a une plaie	page 10
9 Testez-vous !	page 11
10 Numéro de secours	page 12

Être Sauveteur Secouriste du Travail, c'est non seulement contribuer à réduire les risques dans son entreprise mais, également dans sa vie personnelle.

Ce manuel vous permettra de revoir les points forts de votre formation pour une efficacité et une réactivité renforcées !

Axel est tombé de vélo et saigne abondamment

Le sauveteur protège la zone.

Le sauveteur examine la victime et constate :

La victime est consciente mais blessée, elle saigne abondamment au niveau de la jambe droite



Le sauveteur agit et met en œuvre la procédure adaptée :



- Il arrête le saignement (compression) en utilisant des gants pour se protéger,
- Il allonge la victime,
- Il vérifie que le saignement n'a pas repris ainsi que l'état de conscience de la victime,
- Et si possible, il couvre la victime et la réconforte.

Le sauveteur alerte les secours.

En cas de présence d'un corps étranger, ne pas essayer de le retirer.



Le sauveteur examine la victime et identifie :

Tu peux respirer ?

Si l'obstruction des voies aériennes est totale (la victime porte brutalement ses mains à la gorge et ne peut pas parler) ou partielle (tousse fortement, respire bruyamment).

**Le sauveteur agit :****Si l'obstruction des voies aériennes est totale**

- Il donne jusque 5 claques dans le dos de la victime,
- Si c'est efficace, la victime crache le corps étranger, tousse et respire,
- Si ce n'est pas efficace : le sauveteur pratique jusque 5 compressions abdominales,
- Si ce n'est toujours pas efficace : reprise du cycle,
- Si la victime tombe inconsciente et ne respire plus, le sauveteur réalise une réanimation cardio-pulmonaire.

Si l'obstruction des voies aériennes est partielle

- Il met la victime dans la position où elle se sent le mieux,
- Il demande à la victime de tousser,
- Il demande un avis médical.

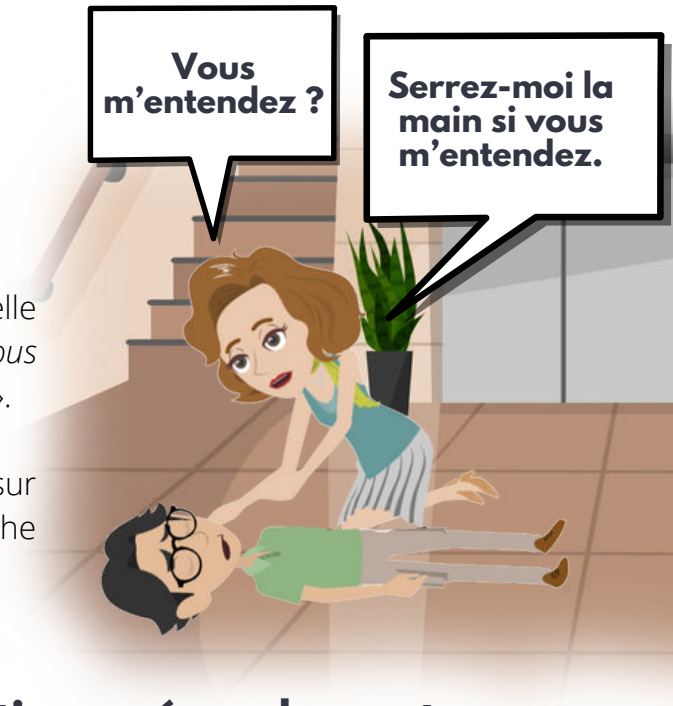
Le sauveteur alerte les secours.

M. Martin est découvert inconscient et respire

Le sauveteur examine la victime, protège la zone et identifie :

Si la victime répond ou non aux stimuli et si elle respire : le sauveteur demande à la victime «*Vous m'entendez ?*», «*Serrez-moi la main si vous m'entendez.*».

Le sauveteur apprécie la respiration : il se penche sur la victime, l'oreille et la joue au-dessus de sa bouche et de son nez.



Le sauveteur constate que M. Martin ne répond pas et respire :

- Il place M. Martin en Position Latérale de Sécurité (PLS),



- Il alerte les secours,
- Il couvre la victime si possible,
- Il surveille la victime et sa respiration jusqu'à l'arrivée des secours.



Cas particulier :

Si la victime convulse, le sauveteur protège la zone et laisse la victime convulser. Si elle s'arrête et est inconsciente, il place la victime en PLS.

Si la victime ne respire plus, le sauveteur réalise une réanimation cardio-pulmonaire.

M. Guitton est découvert dans le parking de l'entreprise, ne répond pas et ne respire pas

Le sauveteur examine la victime, protège la zone et identifie :

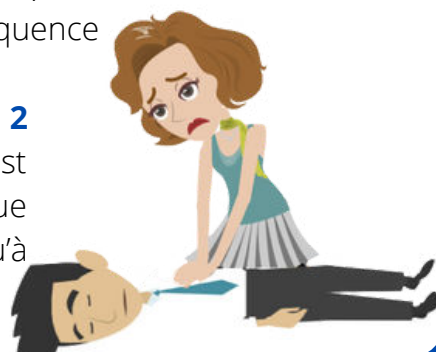


Après avoir protégé la zone et examiné si la victime respire, le sauveteur constate que la victime ne répond pas et ne respire pas.

!Attention! Dans certains cas (environ 40 %) la victime peut émettre des bruits ressemblant vaguement à une respiration et même avoir les yeux ouverts : c'est le **gasp** - Ne vous y trompez pas, la victime ne répond pas et ne respire pas !

Le sauveteur agit :

- Il fait alerter ou alerte lui-même les secours. Il demande à un collègue de lui apporter le défibrillateur (DAE). Il place le défibrillateur et suit les instructions de l'appareil,
- Il met la victime sur le dos et met à nu sa poitrine,
- Il commence une Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) : Il effectue **30 compressions thoraciques** (à une fréquence d'environ 100 / minute),
- Si possible, toutes les 30 compressions, il réalise **2 insufflations de 2 secondes** à la victime. Si cela n'est pas possible (hygiène, rejet de flux organique), il continue les compressions thoraciques sans s'arrêter jusqu'à l'arrivée des secours.



Mme Prévert fait un malaise en salle de pause

Le sauveteur examine, écoute et observe la victime :

Le sauveteur identifie s'il y a :

- Une douleur serrant la poitrine,
- Des sueurs, pâleurs,
- Une difficulté respiratoire,
- Une paralysie d'un côté, un mal de tête intense,
- Un trouble de la parole.



Le sauveteur agit :

- Il met immédiatement la victime au repos,
- Il rassure la victime et desserre éventuellement les vêtements la gênant,
- Il questionne la victime : Depuis combien de temps dure ce malaise ? Est-ce déjà arrivé ? Prenez-vous des médicaments ?
- Si la victime le demande spontanément, il est possible de lui donner du sucre ou de l'aider à prendre ses médicaments.



Le sauveteur surveille et alerte les secours si nécessaire.



Mme Dubois se brûle dans la cuisine car M. Bernard lui a renversé du café sur la main

Le sauveteur identifie la gravité de la brûlure et juge s'il s'agit d'une brûlure simple ou d'une brûlure grave.

Le sauveteur examine, écoute et observe la victime :




Le sauveteur agit :

En cas de brûlure simple

- Il refroidit le plus tôt possible la brûlure avec une eau tempérée au jet sans pression,
- Il protège la brûlure par un pansement stérile,
- Il ne doit pas percer la ou les cloques,
- Il demande à la victime si elle est vaccinée contre le tétanos, si non, il demande sans tarder un avis médical.



En cas de brûlure grave

- Il supprime la cause à l'origine de la brûlure.
- Si des vêtements couvrent la brûlure, le sauveteur les retirent, SAUF ceux qui adhèrent à la plaie.
- Il fait couler de l'eau tempérée et sans pression sur la brûlure.
- Il alerte les secours. 
- Il allonge la victime dans la position où elle se sent le mieux en évitant la région brûlée.
- Il parle à la victime et la reconforte, surveille son état global

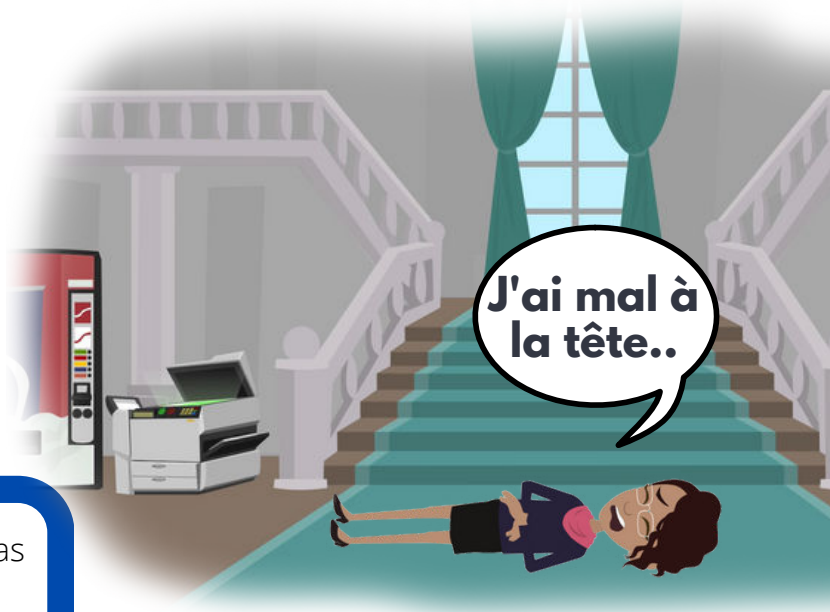
Mme Thomas est tombée dans les escaliers et présente un traumatisme



Le sauveteur examine, écoute et observe la victime :

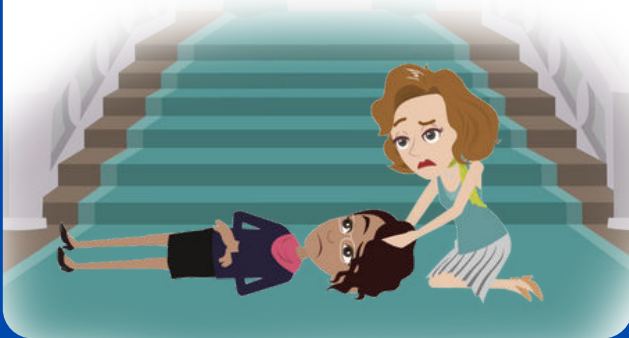
Le sauveteur identifie la blessure :

La victime se plaint d'une douleur à la tête, à la nuque, au dos, à la jambe et présente potentiellement un saignement aux oreilles, une déformation d'un membre ou du crâne. Ici, Madame Thomas présente un traumatisme à la tête.



Le sauveteur agit :

- Il demande à la victime de ne pas bouger la tête ou le membre atteint.
- À genoux au sol, il maintient la tête de la victime.



Le principal risque est une lésion de la moelle épinière entraînant un risque de paralysie.

Le sauveteur alerte ou fait alerter les secours.



M. Leroy se blesse avec un cutter et présente une plaie



Le sauveteur agit :

En cas de plaie grave

Il empêche l'aggravation en mettant la personne dans une position adaptée à la blessure :

- Thorax - position demi-assise pour rendre la respiration plus facile.
- Abdomen - cuisses et genoux fléchis pour détendre l'abdomen.
- Œil - tête calée et yeux fermés pour éviter toute aggravation.

Le sauveteur examine, écoute et observe la victime :

Le sauveteur identifie la gravité de la plaie :

- S'il s'agit d'une plaie grave.
- S'il s'agit d'une plaie simple.



En cas de plaie simple

Il se lave les mains au savon et à l'eau, met des gants si possible, nettoie et désinfecte la plaie avec un antiseptique, protège la plaie avec un pansement et demande un avis médical.

Le sauveteur alerte ou fait alerter les secours.



1. Vous êtes SST et l'un de vos collègues ne se sent pas bien. **Pouvez-vous lui donner des médicaments ?**
2. En tant que SST, **puis-je transporter un de mes collègues blessé à l'hôpital ?**
3. Je suis dans la rue et j'assiste à un malaise. **Suis-je obligé d'intervenir en tant que SST ?**
4. Je suis SST et j'interviens sur un accident dans mon entreprise. **Ma responsabilité pénale peut-elle être engagée ?**

Quelques chiffres

- En France, plus de 600 000 accidents du travail sont déclarés chaque année,
- 514 ont été mortels en 2016,
- De 40 000 à 50 000 arrêts cardiaques surviennent chaque année en France,
- Avec un taux de survie d'environ 3 %, la France est encore à la traîne par rapport à ses voisins anglo-saxons et scandinaves où ce taux atteint les 20 à 40 %,
- 80 % des survivants le sont grâce à des personnes effectuant les bons gestes dans les 3 minutes,
- Être SST, c'est être formé à réagir correctement dans ce type de situation urgente.

Réponses :

1 - Non, seul un médecin est compétent pour administrer des médicaments. Cependant, si votre collègue suit un traitement chronique et qu'il fait spontanément la demande de son traitement, il est possible de le lui administrer en demandant l'avis médical au SAMU. Dans les autres cas, le SST doit se limiter aux gestes appris lors de sa formation.

2 - Attention ! Transporter la victime à l'hôpital, c'est prendre le risque d'aggraver son état. De plus, un accident pourrait survenir sur le trajet. En tant que SST, vous devez donc attendre l'arrivée des professionnels des services de secours.

3 - En dehors de votre lieu de travail, vous avez l'obligation de porter assistance à une personne en danger comme chaque citoyen. Ne pas le faire, c'est s'exposer au délit de non assistance à personne en danger.

4 - Le fait de causer la mort ou une incapacité de travail plus ou moins importante, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement, peut être puni d'amendes ou d'emprisonnement. Mais il n'y a pas faute si l'auteur des faits a accompli les diligences normales, compte tenu de la nature des missions ou des fonctions, des compétences, du pouvoir et des moyens dont il disposait. Le juge va apprécier si les différents éléments de l'infraction sont réunis en tenant compte des possibilités et des connaissances de la personne poursuivie. C'est sous ces réserves que la responsabilité pénale du secouriste pourra être engagée.



15

SAMU



18

POMPIERS



112

URGENCE EUROPE



114

PAR SMS

INFORMATIONS À TRANSMETTRE LORS DE L'ALERTE

- N° de téléphone.
- Nature du problème.
- Risques éventuels.
- Localisation précise.
- Nombre de personnes concernées.
- Description de l'état de la ou des victimes.
- Premières mesures prises et gestes effectués.

NE JAMAIS RACCROCHER EN PREMIER

Avant d'agir, le sauveteur se protège, protège la victime et identifie les risques persistants. Si possible, il supprime les risques persistants.



Télécharge l'application
EVERYDAYHEROES
Apprends à sauver des vies